

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

A/C.3/227
6 octobre 1948

ORIGINAL: FRENCH

Dual distribution

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES
DES DROITS DE L'HOMME

Bolivie: Amendement au projet de Déclaration (E/800)

A l'article 12, par. 1, ajouter une seconde phrase ainsi
conçue:

' Ce droit s'étend à l'asile dans les ambassades ou
légations".
